

**Direction Générale des Finances Publiques**

**Centre des Finances publiques d'Évron**

1, place de la Perrière

53600 Évron

Tél : 02-43-26-13-80

Courriel : t053013@dgfip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 053-200054716-20190614-2019\_043-DE

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

**Collectivité :** 80000 - **SAINTE SUZANNE ET CHAMMES**

**Numéro de la liste 3851690215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A Évron, le 24 mai 2019  
Comptable public

BOISGÉRAULT Philippe

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	527,40 €	527,40 €
6542	0,00 €	
Total	527,40 €	

A **SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES** le 14/06/19  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire  
Jean-Pierre MORTEVEILLE



**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.